



Fiscalité dividende sarl

Par **gouzigue**, le **29/10/2016** à **08:40**

Bonjour,

je tenté d'être le plus claire possible.mes parents ont crée une entreprise en 1983 une SARL,mes parents ont divorcé en 2004 et ma mère a gardé cette entreprise et nous a fait une DONATION de parts sociale répartis comme tel:

1831 part maman , 320 parts moi , 320 parts MON frère aîné , 320 parts Mon petit frère et 209 mon fils aîné qui était son seul petit fils a l'époque de la donation.En tout 3000 parts.Ma mère a prit sa retraite en 2008 ne trouvant pas d'acheteur pour les murs de son commerce , elle a vendu le fond de commerce uniquement et a loué les murs de la société a une tiers personne , cette personne a subit un sinistre dévastateur (incendie)ne laissant que les quatre murs.L'assurance a versé une première partie de l'indemnisation à la SARL soit 500 000€, le comptable vient de clôturer le bilan et il reste 306000€ a se partager,en terme de fiscalité comment allons nous faire ?Existe t il un moyen pour réduire le coût des impôts sachant que les impôts ont déjà prélevé 109 000 €.J'ai déjà fait une simulation sur le site du gouvernement et quand je déclare ma part de 32000€ + celle de mon fils 20900€ qui est toujours mineur soit 52900€ ,quand je remplit dans la case des revenus cela me fait payer la moitié de l'impôt qui est réclamé quand je les inscrits dans la case dividende, je passe de 4184 € a 9250€ ce qui est énorme!habituellement mon foyer fiscale ne paie pas d'impôts nous avons actuellement un revenu fiscale de référence de 12000€ pour moi mon époux et mes deux enfants, peut on y échapper au maximum?Concernant ma mère c'est une catastrophe a quelle sauce va t elle être mangée?ainsi que mes frères ...Merci de nous aider nous sommes perdus et écoeurés également .

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à mon message , dans l'attente de votre réponse , je vous souhaite un excellent week-end.

Bien cordialement